INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Rentrée universitaire 2016/2017

Vous allez procéder à votre IP pour l'année. Au préalable veuillez cocher les 2 semestres. Vous trouverez ci-après l'exemple pour le semestre 1 : vous procéderez de la même manière pour le semestre 2

Licence 2ème année – Musicologie

Vous avez effectué votre inscription administrative (choix de la discipline que vous allez étudier), vous devez maintenant procéder à votre **inscription pédagogique** (du 22/08 au 04/09). Celle-ci correspond au choix des cours que vous allez suivre et pour lesquels vous passerez des examens. Elle est obligatoire, sans cette inscription vous n'aurez pas le droit de passer les examens et de les valider.

Elle se présente sous la forme d'un contrat qui vous engage à suivre les cours et à participer aux examens. Vous obtiendrez un document pdf à la fin de l'inscription qui est dénommé contrat pédagogique.

Les cours débutent le 05/09/2016.

Voici la procédure à suivre :

1. Connectez-vous sur : https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/

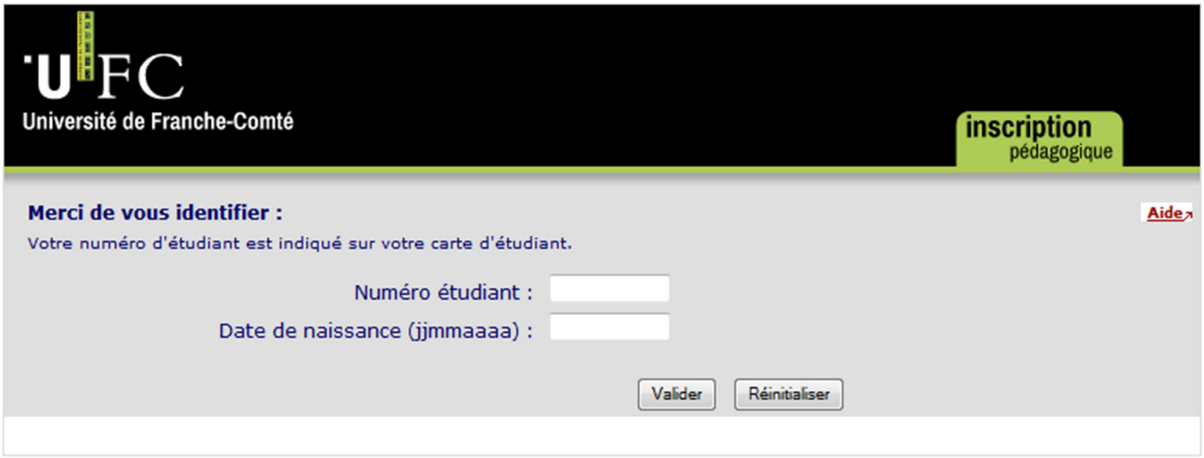

2. Identifiez-vous

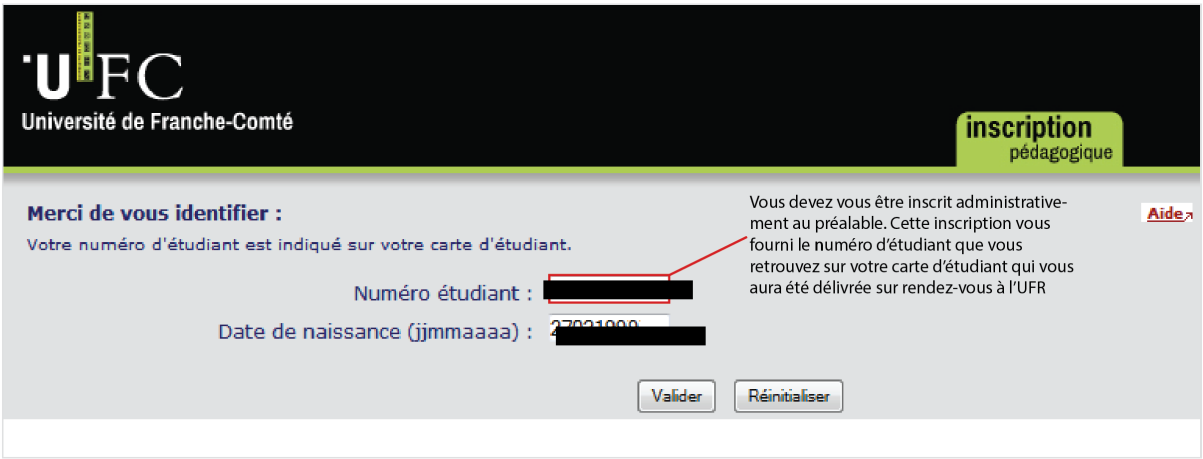

3. Actualisez vos données personnelles si nécessaire

4. Vérifiez que vous êtes bien inscrit dans la formation choisie

Vous devez cocher les 2 semestres ainsi que leurs UE

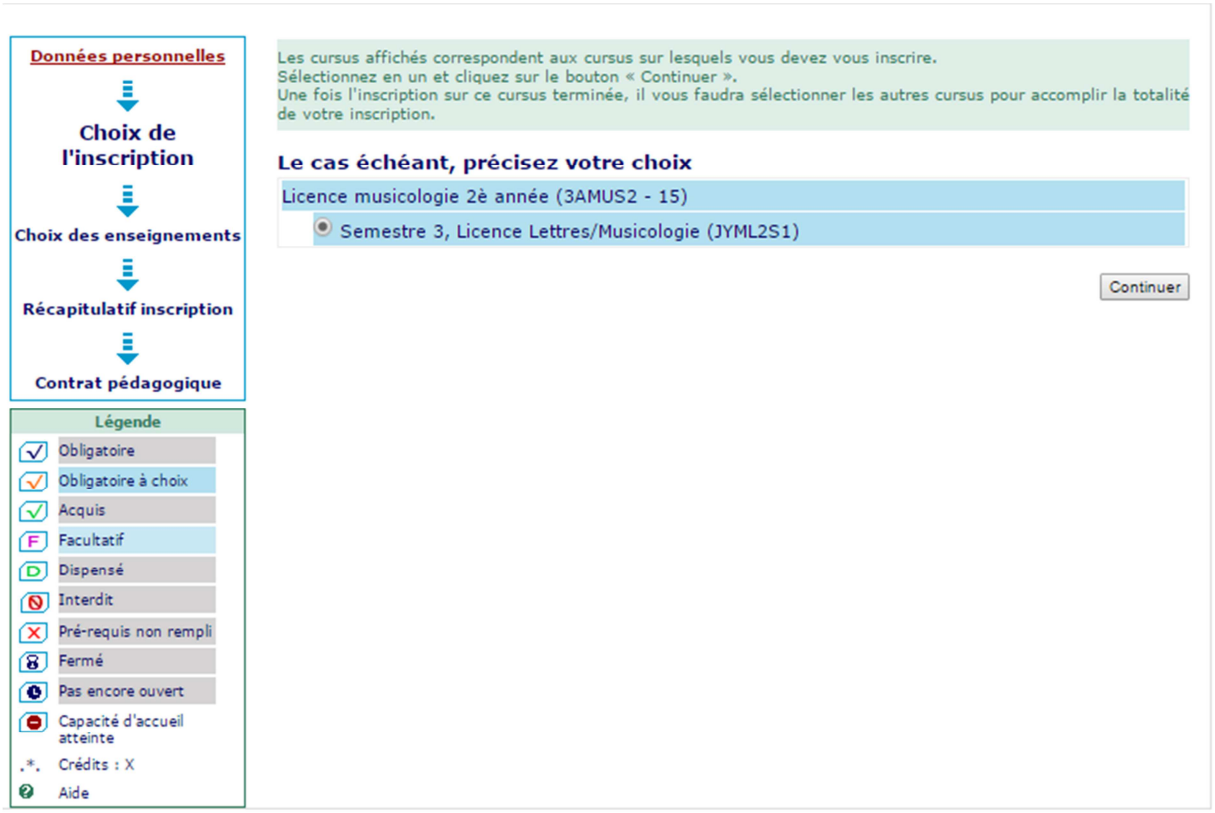

Si ce n'est pas le cas, contactez la scolarité

La formation Musicologie présente la structure suivante :

Unité d'ouverture

Unité d'Enseignement (UE) disciplinaire

Transversal

Outils

Langue 1

Langue 2 ou Culture générale

Cela veut dire que vous allez suivre 3 UE disciplinaires (donc Musicologie), une UE d'une discipline d'ouverture et l'UE transversale qui regroupe :

- une langue vivante obligatoire
- et au choix une seconde langue vivante ou une culture générale

5. Toutes les UE obligatoires seront cochées automatiquement. Choisissez vos options dans l'unité d'enseignement UE 5 : langue 1 et langue 2 ou unité de culture générale. Vous devez conserver au moins une langue que vous avez étudiée en L1.

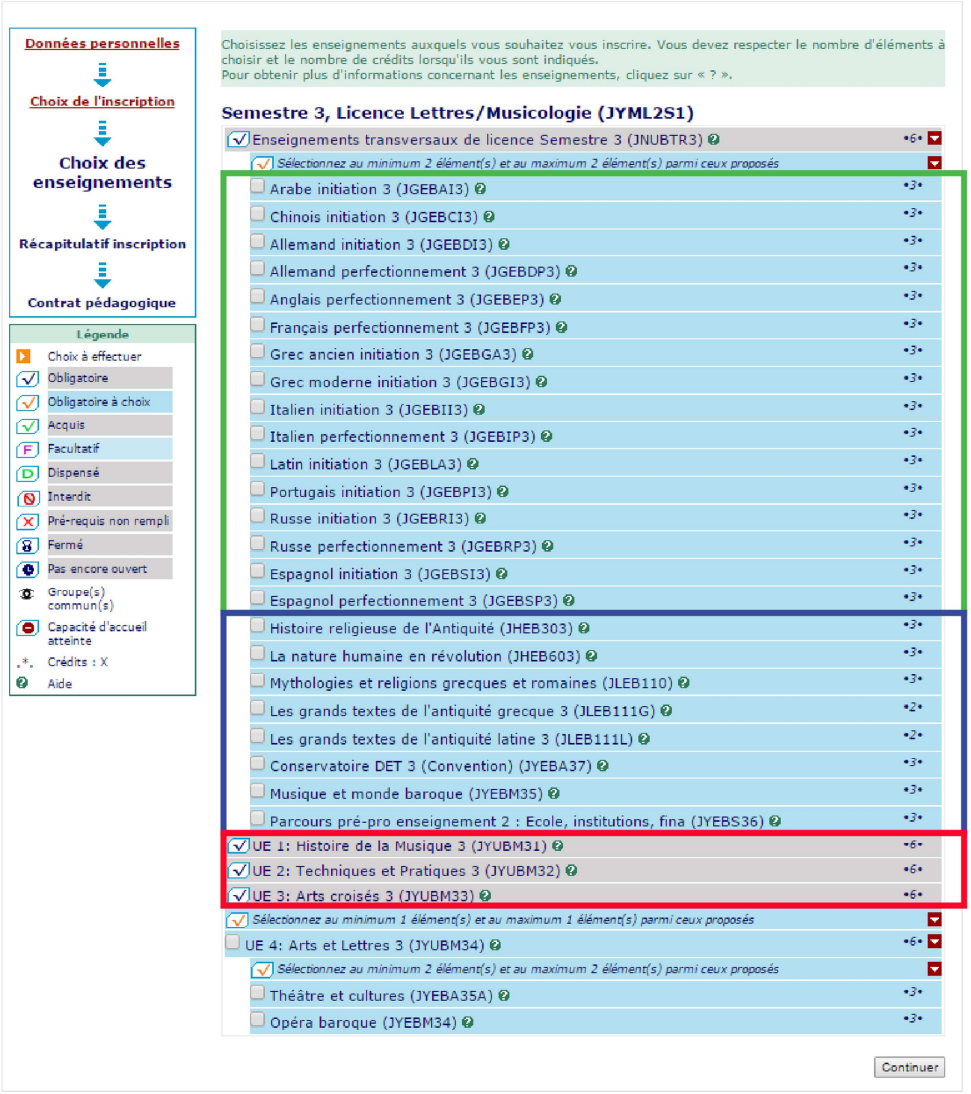

Vous devez choisir votre première langue (cf document polyglotte).
Si vous voulez faire une seconde langue cochez celle-ci aussi

Si vous n'optez pas pour une seconde langue, sélectionnez une UE de culture générale

Voici vos 3 UE disciplinaires obligatoires. Elles sont pré-cochées

La quatrième UE d'ouverture est à cocher

Exemple :

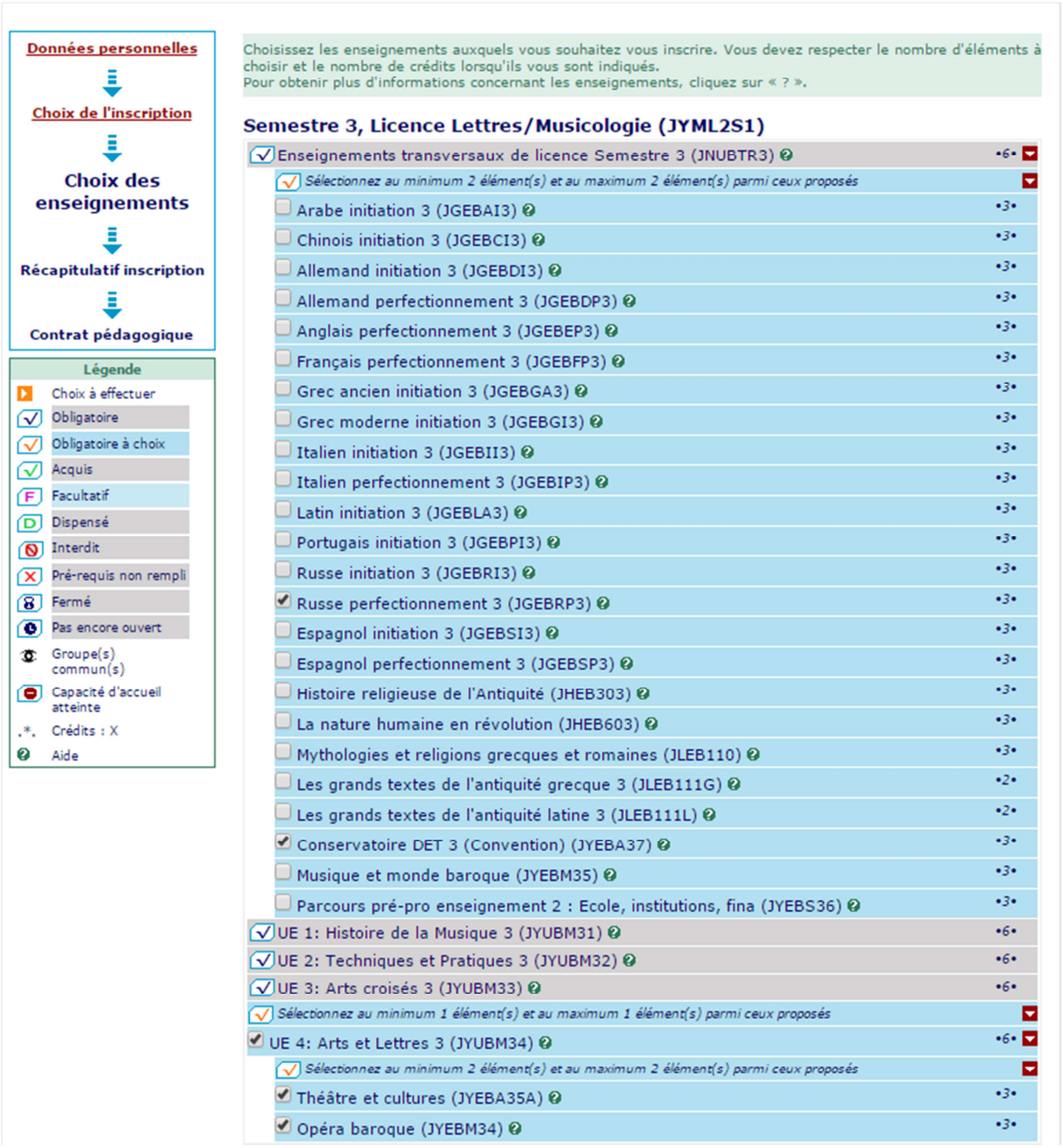

ATTENTION, à partir du 1er septembre, lors de la réunion de rentrée de la licence votre emploi du temps quasi définitif vous sera donné. Vérifiez bien que le choix d'UE4 que vous avez fait est compatible avec cet emploi du temps. Nous ne pouvons pas toujours vous garantir une compatibilité complète entre celui-ci et le choix des options de l'UE4 (il y a trop de combinaisons possibles). Si votre choix n'est pas compatible vous pourrez changer celui-ci entre le 2 et le 4 septembre

6. Lorsque vous avez saisi l'ensemble des éléments, validez vos choix :

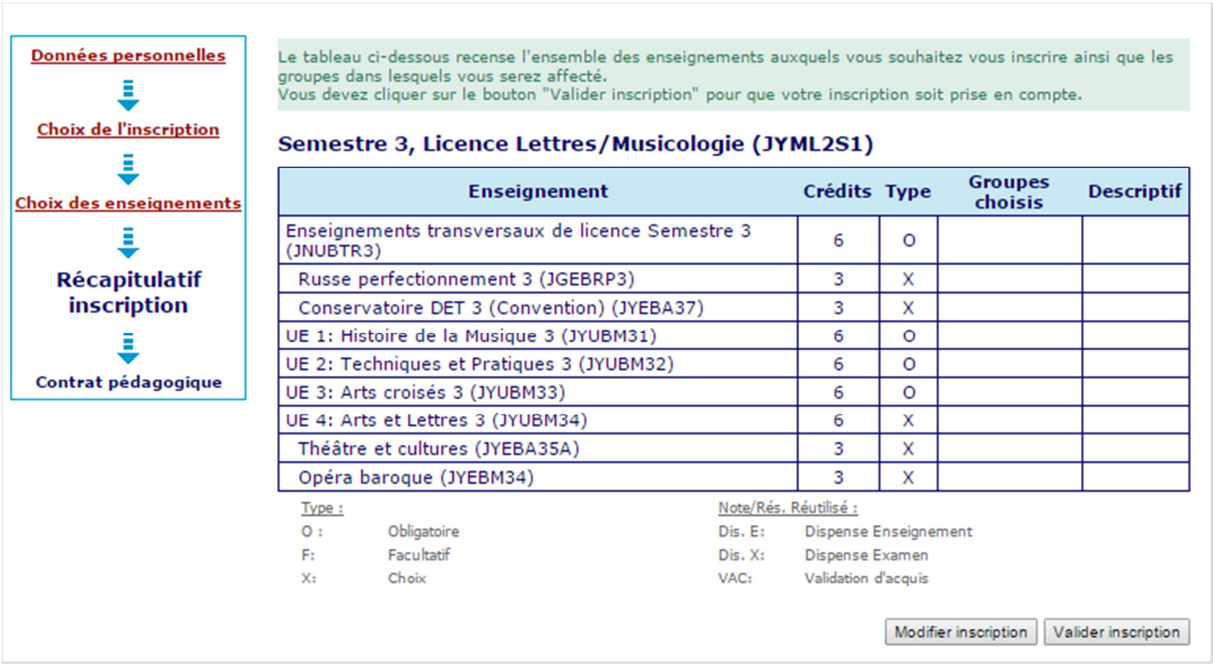

7. La validation n'achève pas la procédure !!! Restez connecté : les écrans suivants vous permettent de visualiser votre contrat pédagogique et de l'imprimer.

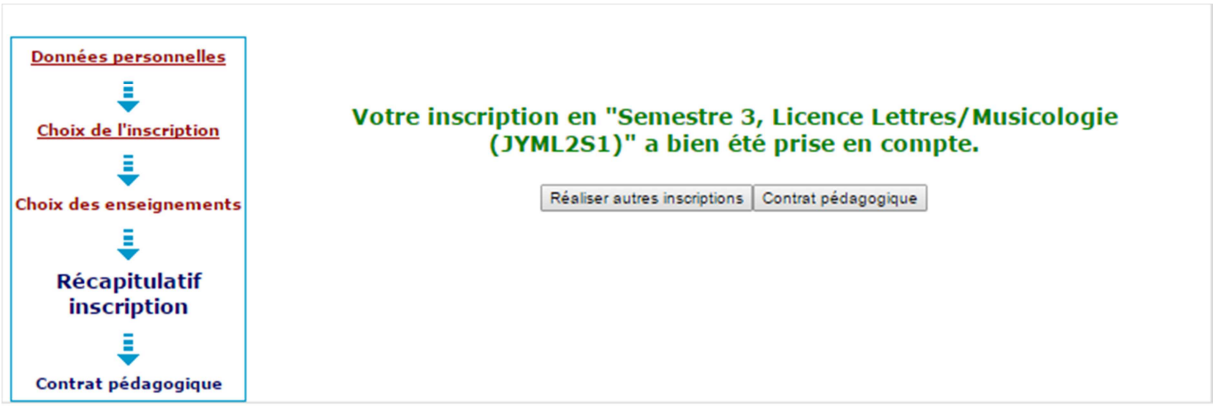

8. Lorsque vous imprimez votre contrat pédagogique choisissez plutôt le format pdf qui vous crée un document à ce format que vous pourrez enregistrer et imprimer.

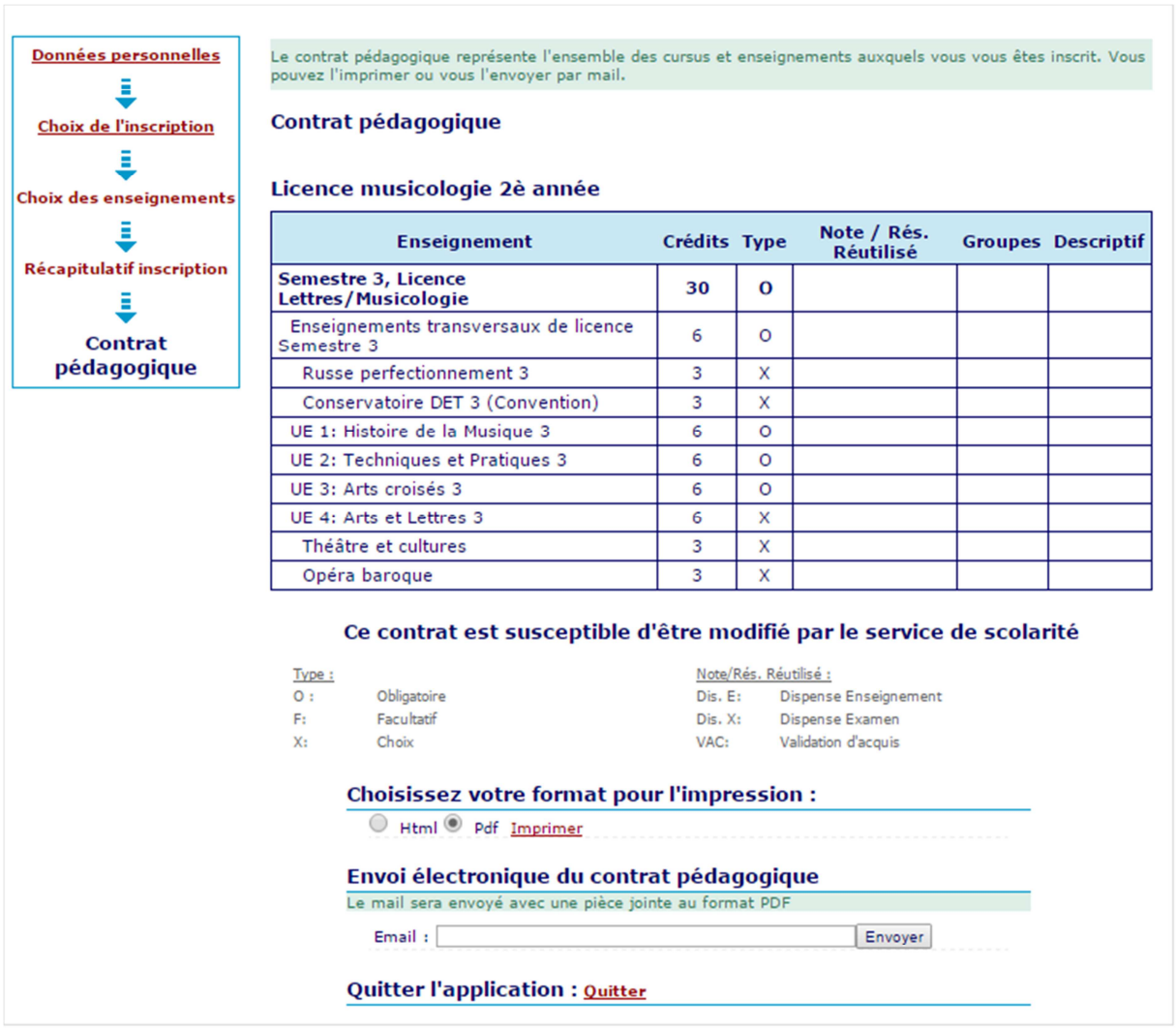

Données personnelles

Choix de l'inscription

Choix des enseignements

Récapitulatif inscription

Contrat pédagogique

Le contrat pédagogique représente l'ensemble des cursus et enseignements auxquels vous vous êtes inscrit. Vous pouvez l'imprimer ou vous l'envoyer par mail.

Contrat pédagogique

Licence musicologie 2è année

Enseignement	Crédits	Type	Note / Rés. Réutilisé	Groupes	Descriptif
Semestre 3, Licence Lettres/Musicologie	**30**	**O**			
Enseignements transversaux de licence Semestre 3	6	O			
Russe perfectionnement 3	3	X			
Conservatoire DET 3 (Convention)	3	X			
UE 1: Histoire de la Musique 3	6	O			
UE 2: Techniques et Pratiques 3	6	O			
UE 3: Arts croisés 3	6	O			
UE 4: Arts et Lettres 3	6	X			
Théâtre et cultures	3	X			
Opéra baroque	3	X			

Ce contrat est susceptible d'être modifié par le service de scolarité

Type :
O : Obligatoire
F: Facultatif
X: Choix

Note/Rés. Réutilisé :
Dis. E: Dispense Enseignement
Dis. X: Dispense Examen
VAC: Validation d'acquis

Choisissez votre format pour l'impression :

Html Pdf Imprimer

Envoi électronique du contrat pédagogique

Le mail sera envoyé avec une pièce jointe au format PDF

Email : Envoyer

Quitter l'application : Quitter

9. Vous pouvez vous envoyer le contrat pédagogique sur le mail de votre choix. Conserver soigneusement ce contrat pédagogique pour pouvoir le consulter au besoin une fois que vous l'avez validé.

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015/2016
CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Date : 22/07/2015
Page : 1 / 1

N° Etudiant
Identifiant National Etudiant
Nom patronymique
Nom usuel
Prénom

[redacted]

[redacted]

[redacted]X

Etape : **3AMUS2**
Situation : **Normal**
Inscription Web

Version : **15**
Crédits référence : **60**
Inscription : **22/07/2015**

Licence musicologie 2è année

Enseignement	Crédits	Type	Note / Rés. Réutilisé	Groupes	Descriptif	Formule examen
Semestre 3, Licence Lettres/Musicologie (JYML2S1)	**30**	**O**				**Continu**
Enseignements transversaux de licence Semestre 3 (JNUBTR3)	6	O				Continu
Russe perfectionnement 3 (JGEBRP3)	3	X				Continu
Conservatoire DET 3 (Convention) (JYEBA37)	3	X				Continu
UE 1: Histoire de la Musique 3 (JYUBM31)	6	O				Continu
UE 2: Techniques et Pratiques 3 (JYUBM32)	6	O				Continu
UE 3: Arts croisés 3 (JYUBM33)	6	O				Continu
UE 4: Arts et Lettres 3 (JYUBM34)	6	X				Continu
Théâtre et cultures (JYEBA35A)	3	X				Continu
Opéra baroque (JYEBM34)	3	X				Continu

Ce contrat est susceptible d'être modifié par le service de scolarité

Type :
O : Obligatoire
F : Facultatif
X : Choix

Note/Rés. Réutilisé :
Dis. E: Dispense Enseignement
Dis. X: Dispense Examen
VAC: Validation d'acquis

ATTENTION : Le régime d'examen Contrôle continu est renseigné par défaut. Vous n'avez pas la possibilité de le modifier avec l'Inscription Pédagogique (IP) Web : seul le service de scolarité dispose des droits de rectification. Pour les étudiants qui envisagent d'être Dispensé de Contrôle Continu (DCC), merci de vous présenter à la scolarité avant le 15 septembre. Le statut de DCC vous dispense des contrôles organisés par les enseignants durant la formation mais pas d'assister aux cours. Si vous ne pouvez pas y assister, il vous appartient de rattraper les cours par vos propres moyens en accord avec vos enseignants.
Sont concernés par le statut de DCC : les étudiants salariés (fournir bulletins de paie ou contrat de travail) / Les chargés de famille (fournir fiche familiale d'état civil) / Les athlètes de haut niveau (fournir licence sportive) / Les étudiants atteints de certains handicap (fournir décision MDPH ou SUMPPS) / Les étudiants inscrits en double cursus (Préciser les 2 filières lors de l'inscription).

1. Modification de votre contrat pédagogique

En cas de changements d'options, vous pouvez modifier votre contrat pédagogique en retournant sur l'application. Ces changements pourront s'effectuer jusqu'au 04/09 23h59. Après cette date et jusqu'au 15/09/2016 vous pourrez faire des changements mais uniquement en passant par la scolarité.

2. Inscription dans les groupes de TD de langues (transversaux) et outils

Le 2 septembre à partir de 16h, vous devrez vous inscrire dans les groupes de TD de vos UE. Cette inscription se fera une fois que vous aurez consulté les emplois du temps et que vous serez allé à la réunion de rentrée de votre licence.